

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N°304 DU VENDREDI 08 DECEMBRE 2023 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA : 500

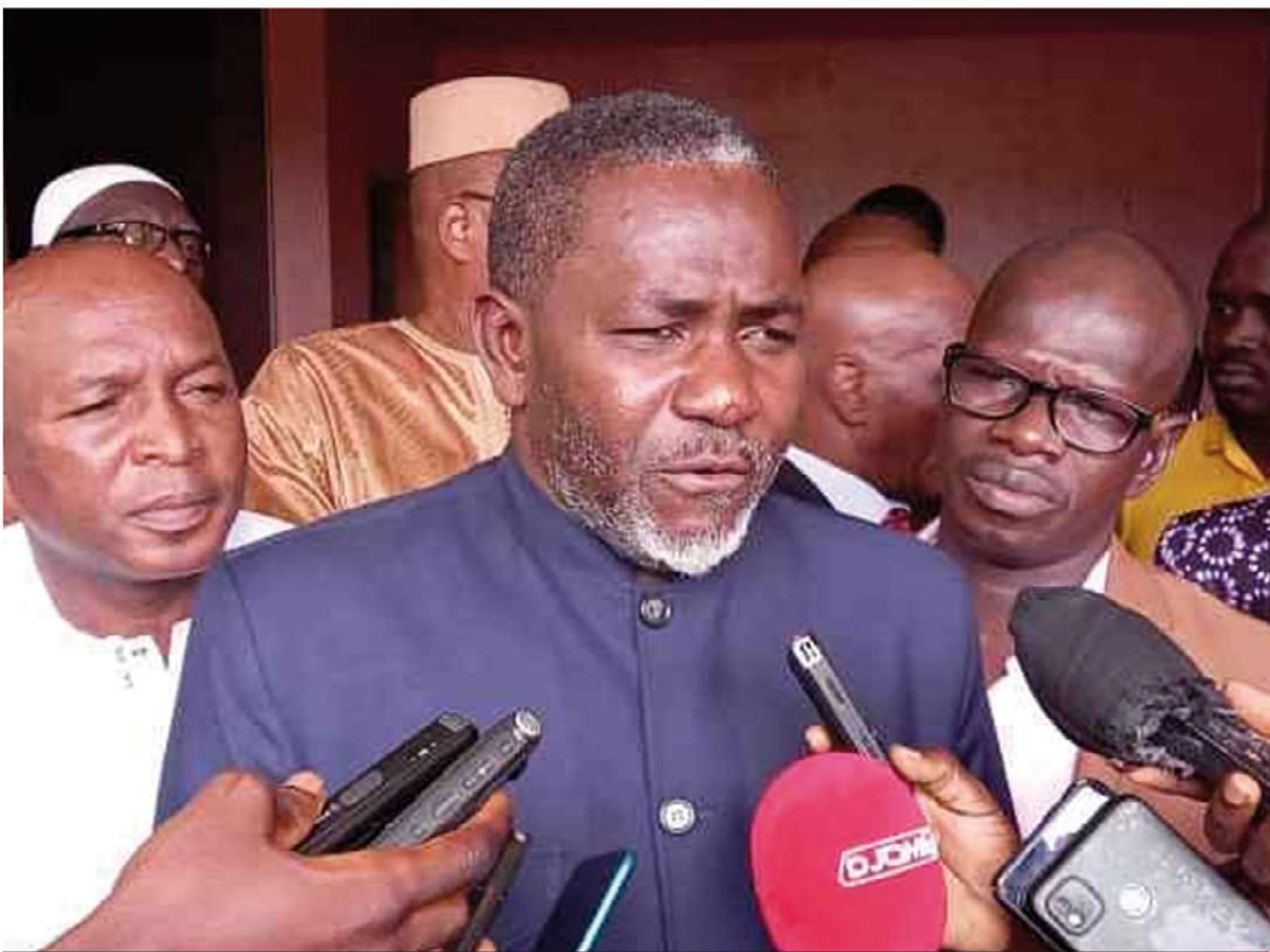
Interview

L'AGRÈMENT DES PARTIS
POLITIQUES EXIGÉ PAR LE MATD

P.3

**« C'est ce qu'on appelle
la chasse aux sorcières »**

(Ibrahima Sory Diallo, ADC-BOC)



Édito à vue d'Aigle

**Les risques réels d'un glissement
du calendrier électoral**

La question que tous les observateurs attentifs de la scène politique guinéenne se posent aujourd'hui est de savoir si les 24 mois conclus avec la CEDEAO seront respectés à la lettre pour un retour apaisé à l'ordre constitutionnel dans le pays. Lors de son assemblée générale qui s'est tenue le samedi 02 décembre 2023, le RPG Arc-en-ciel, l'ancien parti au pouvoir, par la voix de Lansana Komara, s'est dit catégoriquement opposé à l'idée d'un glissement du calendrier électoral... P.2

RESTRICTION DES MÉDIAS
ET DE L'INTERNET P.4



**Le Premier ministre et Cie
déclarés ennemis de la presse**

CELLOU DALEIN DIALLO P.5
DEPUIS DAKAR



**« Je ne suis pas fait pour
rester à l'étranger »**

JUSTICE P.6



**Makanera Kaké poursuivi pour
diffamation par Dr Ousmane Kaba**

CADRE DE DIALOGUE

**L'atelier préparatoire de la 2ème phase
de vulgarisation des résolutions P.2**

PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE 2009

P.4

**Le général Ibrahima Baldé
comparaît en qualité de témoin**

DISTINCTION

**Le titre de "Docteur Honoris Causa"
décerné au colonel Doumbouya à
la 4ème édition du FEG 2023 P.3**

Édito à vue d'aigle



Les risques réels d'un glissement du calendrier électoral

La question que tous les observateurs attentifs de la scène politique guinéenne se posent aujourd'hui est de savoir si les 24 mois conclus avec la CEDEAO seront respectés à la lettre pour un retour apaisé à l'ordre constitutionnel dans le pays. Lors de son assemblée générale qui s'est tenue le samedi 02 décembre 2023, le RPG Arc-en-ciel, l'ancien parti au pouvoir, par la voix de Lansana Komara, s'est dit catégoriquement opposé à l'idée d'un glissement du calendrier électoral. Le mercredi 06 décembre 2023, l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo, depuis Dakar, était l'invité prestige de l'émission "Les Grandes Gueules" d'Espace FM. Une occasion que le leader de l'UFDG a mise à profit pour se prononcer sur un certain nombre de sujets concernant son pays, la Guinée : la récupération de son domicile à Dixinn, son exil, la plainte contre lui dans le dossier Air Guinée, la conduite de la transition par le CNRD, la détention prolongée des dignitaires du régime déchu (Dr Diané, Kassory, Oyé, Damaro, etc).

Il a lui aussi évoqué les craintes d'un glissement du calendrier.

Depuis le 5 septembre 2021, on le sait, c'est le colonel Mamadi Doumbouya, ancien commandant du groupement des Forces spéciales, qui est aux commandes de la Guinée. Il promet d'organiser des élections libres et transparentes, de la base au sommet (communales, législatives, présidentielle) pour remettre le pouvoir aux civils. Mais deux ans après son coup de force qui avait été applaudi par une bonne frange de la population guinéenne, les Guinéens sont divisés sur la façon dont la transition est conduite par le locataire du palais Mohammed V.

Pour ses chauds partisans, le colonel Mamadi Doumbouya est l'homme de la situation pour redresser la Guinée au triple plan social, économique et politique. Ils citent invariablement les grands chantiers ouverts à travers le pays par le président du CNRD et son gouvernement: construction des infrastructures (routes, barrages hydroélectriques, hôpitaux, voie ferrée, écoles, aéroport, aérodromes, aires de jeux, stades, etc.). Sans oublier la récupération des biens et domaines de l'Etat qui, ces dernières années, avaient été spoliés par des hauts cadres de l'administration publique dans l'exercice de leurs fonctions. Il y a aussi la justice proclamée comme la boussole pour tout le monde pendant cette transition. Le très sensible procès des événements tragiques du 28 septembre 2009 s'est ouvert au tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry, à la grande joie des victimes et de leurs proches qui ne demandent qu'à être rétablis dans leurs droits.

Par contre, les détracteurs du tombeur d'Alpha Condé pointent le manque de visibilité et de lisibilité dans la conduite de la transition en vue d'un retour apaisé à l'ordre constitutionnel. Ils dénoncent les nombreux cas de morts enregistrés lors des manifestations organisées à l'appel des Forces vives de Guinée reconstituées autour du RPG Arc-en-ciel d'Alpha Condé, de l'UFDG de Mamadou Cellou Dalein Diallo, de l'UFR de Sidya Touré, du FNDC (dissous par le MATD)

Kéfina Diakité

CADRE DE DIALOGUE

L'atelier préparatoire de la 2ème phase de vulgarisation des résolutions

Le samedi 02 décembre, il s'est ouvert dans un hôtelier de la place, l'atelier préparatoire de la deuxième phase de vulgarisation des résolutions issues du cadre de dialogue.



A cette occasion, Dr Makalé Traoré, une des trois facilitatrices, a déclaré: « Aujourd'hui, nous lançons l'atelier préparatoire de la 2ème vulgarisation. Cette vulgarisation va également parler des résolutions dans les préfectures, ensuite les 33 sous-préfectures qui ont été touchées et les 6 communes de Conakry. Il est également question de parler du rapport jusqu'au bout d'un an. Le rapport sur le processus est prêt, il doit être remis au président de la transition dans les jours à venir. Dès après cette remise, les délégations vont à l'intérieur du pays pour vulgariser non seulement dans 33 préfectures, mais également, dans 2 sous-préfectures. La vulgarisation pour nous est importante, parce que la Guinée ne s'arrête pas à Conakry et d'ailleurs l'expérience de la première vulgarisation, nous a montré l'engouement des populations à la base, et aussi leurs plaintes de ne pas souvent être informées de ce qui se passe à Conakry. Donc cette vulgarisation va se faire dans les prochains jours, dès après la remise du rapport officiel au président de la transition ». Elle a mis l'occasion à profit pour annoncer la remise du rapport de la première phase au président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya.

« Nous avons également des rapports du processus qui sont maintenant prêts. Le rapport du processus au bout d'une année

d'exercice est prêt et va être reçu solennellement par le président de la transition dans les jours à venir. Nous allons tout mettre en œuvre pour que cette vulgarisation se passe dans les meilleures conditions ».

Mme Kourouma Saran Keita, présidente du réseau des femmes entrepreneurs de Guinée, a pour sa part laissé entendre ceci: « On a eu pas mal de difficultés par rapport à la gestion économique du pays vis-à-vis de la gestion sociale mais la première phase a été vraiment salubre pour la population et ça nous a aidés à réunir toute la population à la base. Et cette base était informée de ce qui se passait en haut et ça été salubre. La population a vraiment apprécié cette première phase parce qu'ils ont dit que c'est la toute première fois que la base est impliquée dans la prise de décision, dans l'information. Elles sont au même titre que celles qui sont dans la capitale. Donc il faudrait bien que cette fois-ci qu'on arrive à toucher les autres sous-préfectures parce que l'engouement était là et toutes les sous-préfectures réclamaient maintenant les délégations des 35 résolutions ».

Kéfina Diakité

INTERVIEW

L'AGRÈMENT DES PARTIS POLITIQUES EXIGÉ PAR LE MATD

« C'est ce qu'on appelle la chasse aux sorcières » (Ibrahima Sory Diallo, ADC-BOC)

Les coalitions politiques évoluant sur le territoire national sont priées de prouver leur existence. La demande est faite par le département du ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation dans un bref délai. Comment certaines coalitions réagissent à cette demande du ministre Mory Condé ? Le président de la coalition ADC BOC n'approuve pas la démarche du patron du MATD. Dr Ibrahima Sory Diallo au micro de votre quotidien, a exprimé sa position à ce sujet.

L'Aigleinfos : Le ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation exige des coalitions politiques de déposer leur agrément au plus tard le 04 décembre 2023. Qu'est-ce que cela inspire ?

Dr Ibrahima Sory Diallo : C'est une démarche irrationnelle. Pour nous, le ministre devrait demander aux partis politiques de lui fournir leurs agréments mais pas aux coalitions. Nous n'avons pas un pouvoir sur nos coalitions de leur demander des agréments. Celui qui est habilité à le faire c'est le MATD. Je pense que tous les partis politiques évoluant en Guinée ont des agréments mais lorsque qu'il y'en a qui ne répondent pas à des critères c'est au ministère de prendre ses responsabilités.

L'Aigleinfos : Pendant ce temps, il y a des partis politiques qui ont démarché voire même tenu des sit-in pour l'obtention de leurs agréments auprès du département de tutelle mais en vain. Est-ce que Mory Condé est cohérent avec lui-même ?

Dr Ibrahima Sory Diallo : Lorsque vous refusez de leur donner leurs agréments, ils seront libres de mener des activités jusqu'au moment où



vous allez leur répondre mais si vous refusez sous prétexte que vous allez les empêcher d'exister, vous n'aurez pas raison.

L'Aigleinfos : Le chef du département du MATD justifie sa démarche, vous l'avez dit par le fait que certaines formations politiques exercent des activités sur le terrain sans agréments. Ce qui est contraire à l'esprit de la charte de la transition qui interdit aux coalitions politiques des partis non agréés. Il y a quand même de quoi s'inquiéter, n'est-ce pas Docteur ?

Dr Ibrahima Sory Diallo :

C'est ce qu'on appelle la chasse aux sorcières parce que lorsque le ministre a suivi notre sortie le ramenant à l'ordre, cela l'a touché. Moi-même c'est à la sortie de la conférence que j'ai reçu l'invitation d'aller chercher mon courrier. C'est pour vous dire qu'il est en train de faire des réactions épidermiques en répondant à une entité qui n'est pas d'accord avec cette démarche. C'est pourquoi on a décidé de se retrouver pour analyser ensemble et lui répondre. Maintenant c'est à lui de voir le contenu de notre réponse et tirer l'essentiel.

L'Aigleinfos : Dr Diallo, il se trouve que des partis

politiques ayant pris part au cadre de dialogue ne sont plus d'accord avec les autorités. Que se passe-t-il ?

Dr Ibrahima Sory Diallo : Il s'est passé des choses graves, ça il faut le rappeler. Nous en avons discuté avec le comité permanent de suivi des résolutions du cadre de dialogue l'absence du Ministre de l'administration du territoire et de la décentralisation au niveau de ce comité dont il membre et l'envoi des techniciens qui n'ont pas d'informations fiables, le refus d'installation du coordinateur du recensement à vocation d'état civil. Il n'est pas exclu que le ministre lui-même refuse

de mettre en place l'observatoire national parce qu'on a dit les élections seront organisées par le département mais qu'il soit observé par un observatoire national composé des partis politiques et de la société civile. Il refuse de mettre tout ça en place et il déroule le calendrier du chronogramme de la transition sans nous associer. Et nous avons estimé que ce sont des manquements graves et il est temps de le rappeler à l'ordre et son département.

L'Aigleinfos : À vous entendre, cela voudrait dire que vous êtes pour que les élections soient organisées par le département du MATD ?

Dr Ibrahima Sory Diallo : Oui. C'est d'ailleurs un acquis du cadre de dialogue mais à l'allure où vont les choses, ce ministère n'inspire plus confiance aux yeux des politiques de son impartialité d'organiser ces échéances électorales. Raison pour laquelle nous allons nous retrouver dans les jours à venir pour réexaminer ce point et demander une plénière spéciale sur ce point-là.

L'Aigleinfos : Merci à vous Dr Ibrahima Sory Diallo, président de l'ADC-BOC !

Dr Ibrahima Sory Diallo : C'est moi qui vous remercie !

Samuel Demba D.

DISTINCTION

Le titre de «Docteur Honoris Causa» décerné au colonel Doumbouya à la 4ème édition du FEG 2023

Le mercredi, 06 décembre 2023, en marge de la 4ème édition du Forum de l'Étudiant Guinéen (FEG), le titre de «Docteur Honoris Causa» a été décerné au colonel Mamadi Doumbouya, le Président de la transition guinéenne. Ce prestigieux titre de «Docteur Honoris Causa» a été décerné par un collège de scientifiques de l'Université

Gamal Abdel Nasser de Conakry. C'est le palais du peuple qui a servi de cadre à la remise de ce prix, en présence plusieurs cadres du ministère de l'Enseignement supérieur et de l'Innovation, d'autres venus de différents départements de l'administration guinéenne mais aussi des étudiants et hommes de médias. C'est le Premier ministre, Dr

Bernard Goumou qui a représenté le locataire du palais Roi Mohammed V. À en croire ces hauts cadres du département dirigé par Dre Diaka Sidibé, cette distinction est une façon pour eux de témoigner le soutien du président de la transition et son engagement à revaloriser l'enseignement supérieur guinéen et la recherche scientifique, ce depuis la prise du pouvoir par les hommes en

tenu, le 05 septembre 2021. Mais il faut dire que cette distinction du tombeur d'Alpha Condé est diversement

appréciée dans le pays, pour des raisons que l'on peut deviner aisément.

Mamadou Oury

Lisez le journal numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

RESTRICTION DES MÉDIAS ET DE L'INTERNET

Le Premier ministre et Cie déclarés ennemis de la presse

C'est avec indignation que les associations de presse et le syndicat des professionnels de la presse de Guinée ont exprimé par voix de médias. Ces professionnels de médias condamnent avec la dernière énergie la restriction de l'Internet et le brouillage des ondes dont sont victimes les radios privées.



Lors d'une réunion d'urgence tenue le lundi 04 décembre 2023 à la maison de la presse de Guinée, ces patrons de médias et le syndicat ont dans une déclaration conjointe, nommé ceux qui seraient derrière ces pratiques antidémocratiques.

Il s'agit selon eux, du chef du gouvernement cité en tête de liste de ces restrictions. Dr Bernard Goumou, Ousmane Gaoual Diallo, Mamadi Doumbouya,... sont mis en avant par ces associations de ce dont elles sont victimes depuis deux semaines.

« Constatant la menace d'extinction des médias privés à travers le brouillage illégal de plusieurs radios privées et le blocage des réseaux sociaux impactant le fonctionnement des médias, les Associations de presse et le SPPG se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire ce lundi, 04 décembre 2023 à la Maison de la Presse de

Guinée.

Unaniment et sans réserve, l'Assemblée Générale dénonce et condamne ces pratiques liberticides.

L'Assemblée Générale regrette que toutes les démarches menées auprès des autorités compétentes soient restées jusque-là infructueuses.

L'Assemblée Générale dénonce l'inaction et le silence coupable des services compétents de l'Etat bien que saisis officiellement.

L'Assemblée Générale a relevé que ces actes sont contraires à la charte de la transition et aux engagements du chef de l'Etat de protéger et de garantir la liberté de la presse », a dénoncé Aboubacar Camara, président de l'Union des Radios et télévisions libres de Guinée (URTELGUI) qui a lu la déclaration.

Au regard de cette situation dramatique inédite, l'Assemblée Générale exige

la levée immédiate et sans condition de ces restrictions.

A défaut, les associations de presse et le SPPG entendent dès mercredi, 06 décembre 2023, d'engager les actions ci-après:

- Désigner les personnalités dont les noms suivent ennemis de la presse : Dr Bernard Goumou (Premier Ministre);
- Djiba Diakité (PCA du Conseil national de régulation des télécommunications); postes et
- Ousmane Gaoual Diallo (Ministre des Postes, Télécommunications numérique); et de l'Economie
- Mamady Doumbouya (Directeur Général de l'ARPT);
- Adama Condé (DGA de l'ARPT);

Engager des poursuites judiciaires contre l'ARPT;

Organiser des Journées sans presse;

- Organiser des synergies des radios et télévisions privées;

- Organiser un sit-in devant la Haute Autorité de la Communication (HAC);

- Organiser une campagne numérique;

- Organiser une marche pacifique;

- Boycoter les activités des organes de la transition;

- Demander la suspension de la participation des représentants de la presse au Conseil national la Transition (CNT) et à l'Institut national de l'Audiovisuel (INA).

Un comité de coordination est mis en place pour le suivi de l'exécution de ces actions », a-t-il menacé.

Samuel Demba D

PROCÈS DU 28 SEPTEMBRE 2009

Le général Ibrahima Baldé comparait en qualité de témoin

Le procès du 28 septembre 2009 se poursuit au tribunal criminel de Dixinn, délocalisé à la Cour d'appel de Conakry. Le mercredi 6 décembre 2023, le général Ibrahima Baldé, l'ancien Haut-Commandant de la gendarmerie et Directeur de la justice militaire a comparu devant cette juridiction en qualité de témoin.



A propos des corps disparus, il a dit ceci : « L'affaire de corps, je n'en sais rien. Je n'ai pas vu de corps. Même si beaucoup pensent le contraire. Je ne peux pas m'aventurer sur ce terrain. Si le cordon avait été mis en place dès le début, on allait être situé. Mais les gens se sont précipités pour transporter les corps »

Et de poursuivre son témoignage en ces termes : « Le 28 septembre à 5 heure du matin, tout le monde était sur pied, et moi il fallait que je sorte avec une équipe pour voir si réellement les positions sont respectées. Et je suis rendu compte que tout le monde était à sa position, c'est quand j'ai quitté on a commencé à m'appeler pour dire que ça ne va pas. Arrivé au niveau de l'escadron de Hamdallaye, j'ai trouvé un déferlement de l'axe Cosa-Bambeto-Hamdallaye. Au rond-point, un autre déferlement de l'axe Kondébouyi-Hamdallaye et un autre déferlement de l'axe Taouyah-Hamdallaye. Sur le champ j'ai commencé à changer d'avis par rapport au plan d'opération, parce que déjà le regroupement que j'ai trouvé à Hamdallaye ne pouvait pas protéger les enfants, parce qu'ils n'avaient même pas de bouclier ni de casque et on ne parle même pas de gaz lacrymogènes. La protection d'abord du personnel. C'est là-

bas moi-même j'ai ordonné de débloquent parce que le reste du monde qui est en train d'arriver, s'il vous trouve ici vous n'êtes que 60 ou 65 agents, vous ne pouvez rien contre eux, et si vous jetez même une pierre ici, ça va très mal se passer... Pendant que j'étais en train de discuter au centre des opérations, il y a l'officier des opérations qui monte pour me dire monsieur le chef d'État-major venez vite. On a envoyé des gens qui sont blessés. J'ai dit c'est qui ? Il a dit j'ai reconnu Jean Marie Doré. Je lui ai dit s'il est seul. Il dit que non. Qu'il y en a d'autres. Je viens les trouver, Sidya, Jean Marie, Mouctar Diallo et Louncy Fall. Jean Marie que je connaissais un peu en tant que doyen a dit Sidya mon frère tu peux rire maintenant, on est sauvé. J'ai dit mais vous venez d'où ? Il me dit qu'ils étaient au stade (...) On avait une infirmerie vers le PM2, on les a envoyés pour les soigner. En fin de soins, le médecin a dit à l'officier que j'avais désigné que si on ne les enlève pas ici, ce n'est pas bon. J'avais reçu des informations qu'il y a des groupes qui arrivent pour les enlever de la gendarmerie et que même moi, ils voulaient m'agresser. Donc il fallait les transporter à la Primature où ils sont restés jusqu'à tard », a témoigné le général Ibrahima Baldé.

Mamadou Oury

CELLOU DALEIN DIALLO DEPUIS DAKAR

« Je ne suis pas fait pour rester à l'étranger »

Sa prise de parole était attendue le mercredi 06 décembre 2023 par de nombreux militants en particulier. Cellou Dalein Diallo qui vit à l'étranger depuis plus d'un an, a décidé de briser le silence.

Dans sa prise de parole depuis Dakar chez nos confrères de la radio Espace fm dans l'émission les Grandes Gueules, l'ancien Premier ministre a donné quelques grandes lignes sur son aventure que beaucoup assimilent à un exil. Si bon nombre de guinéens pensent que Cellou Dalein fuit la justice de son pays à cause du dossier Air Guinée, l'homme politique en fait une autre lecture.

« La justice guinéenne a pris une initiative de lancer une commission rogatoire et ce processus est en cours donc j'attends de finir ce processus. Je pense qu'elle enverra un questionnaire à la justice sénégalaise sur la base duquel je serai entendu. Et on verra ce que cela va donner. Soyez sûrs que je ne suis pas fait pour rester à l'étranger. Je vous aurais menti si je dis que la Guinée ne me manque pas », a déclaré Cellou Dalein Diallo.

Le président de l'ANAD est-il en exil ? Non! L'ancien Premier ministre de Lansana Conté rappelle qu'il lui avait été notifié par la justice guinéenne de libérer sa maison à travers une décision. Il avait attaqué la décision au Tribunal de Dixinn mais en vain. Cela n'a pas empêché la force publique



de détruire la maison et bâtir une école sur les ruines.

Mais à quand le retour du principal opposant du régime déchu ? Le concerné déclare que cela dépendra de l'exécution de son calendrier à l'international.

« Je suis sorti pour des raisons familiales, je n'avais pas été convoqué avant tout ça. Mais souvenez-vous qu'il y

a un an en avant, j'ai été empêché par Alpha Condé d'aller rencontrer mes militants à l'extérieur. Je vais rentrer en Guinée lors qu'il y a un nouvel élément qui me fait patienter parce que la justice va m'entendre avant qu'elle ne décide de transmettre les PV à la justice guinéenne », a-t-il précisé.

L'organisation des prochaines

élections en Guinée dans le cadre du retour à l'ordre constitutionnel sera assurée par le ministère de l'administration du territoire, si l'on s'en tient au plan du CNRD.

La question divise depuis des mois la classe politique. La décision n'est pas du goût de l'ANAD et de l'UFDG, principale formation politique du pays. Le leader de ce parti estime que l'organisation des élections par les préfets et sous-préfets, sous la coupole du MATD pourrait déboucher sur des résultats contestés.

« Aujourd'hui dans toute l'Afrique, les élections sont organisées par des commissions électorales. C'est la pratique, c'est aussi dans les chartes de l'union africaine et de la CEDEAO qui disent de mettre en place des organes consensuels et indépendants. C'est clair et la Guinée a adhéré à cette démarche. Aujourd'hui un pays comme le Nigeria avec 220 millions d'habitants, ils ont un OGE, la RDC qui est presque un continent ils ont un organe de gestion des élections. Partout, mais pourquoi la Guinée veut toujours être à part. Ou en se comparant pas aux pays africains, il faut se comparer aux États-Unis, à la France et autres. Aujourd'hui, posez-

vous la question pourquoi on est arrivé à la CENI. C'est en raison de la crise de confiance entre les gouvernements et les acteurs politiques, on a trouvé un consensus sur la création d'un organe de gestion des élections consensuelles qui peut être une CENI technique ou politique. Où est le problème ? Le ministère de l'administration du territoire, ses préfets et sous-préfets et bientôt les chefs de quartiers et de districts qu'ils vont nommer, c'est eux qui organisent les élections. On ne croit pas à la neutralité absolue de cette administration. Vous connaissez nos problèmes en Guinée, trouvons un consensus pour avoir une CENI. Mais si le ministère de l'administration du territoire organise les élections, nous pourrions aboutir à des résultats qui ne seront pas acceptés. C'est cela la source des conflits et des violences dans notre pays. Trouvons par le dialogue un consensus pour avoir un organe de gestion des élections. On connaît les bonnes pratiques qui sont en vigueur partout », a conclu Mamadou Cellou Dalein Diallo.

Samuel Demba D

POLITIQUE

Cellou Dalein dénonce la détention prolongée de Kassory et Cie

Dans l'émission "Les Grandes Gueules" d'Espace FM du mercredi 06 décembre 2023, l'ancien Premier ministre Cellou Dalein Diallo, depuis Dakar, s'est prononcé sur un certain nombre de sujets concernant son pays, la Guinée : la récupération de son domicile à Dixinn, son exil, la plainte contre lui dans le dossier Air Guinée, la conduite de la transition par le CNRD, la détention prolongée des dignitaires du régime déchu (Dr Diané, Kassory, Oyé, Damaro, etc).

Dans son intervention, Cellou Dalein Diallo a soutenu que son parti, l'UFDG, et le RPG Arc-en-ciel ont plusieurs revendications communes. « Nous avons des convergences de vue par rapport à la gestion de la transition. Nous avons au moins trois à quatre revendications communes. Nous avons voulu que les conditions, les termes de cette transition soient définies au cours d'un dialogue supervisé par la CEDEAO. Vous n'ignorez pas qu'il y a une très

grande crise de confiance en Guinée, vous comprenez que la junte soupçonne certains partis politiques d'avoir des agendas cachés et que certains partis politiques aussi soupçonnent la junte d'avoir des agendas cachés. Nous avons estimé que nous avons besoin d'un arbitrage, des personnalités étrangères neutres provenant d'une institution dont on est membre et la plus proche c'était la CEDEAO, pour examiner, puisqu'il y a eu cette crise de confiance, pour nous aider à

procéder aux arbitrages afin de faire les bons choix, en considérant qu'il était prioritaire d'aller vers le retour à l'ordre constitutionnel », a-t-il expliqué.

Et de poursuivre en ces termes : « La junte a pris le pouvoir par les armes. Nous, partis politiques, nous ne sommes pas des députés, même si on connaît le poids électoral de chacun. Vous avez aujourd'hui plus de 185 partis politiques. Vous ne pouvez pas dire vous n'avez aucun facteur discriminant en dehors du

poids électoral exprimé à travers le nombre des sièges acquis pendant les élections. Donc nous avons avec le RPG cette revendication. Nous voulons aussi l'arrêt des poursuites judiciaires fantaisistes puisqu'il en a contre les acteurs de la société civile et les leaders politiques... Il y a beaucoup de leaders politiques comme les Kassory Fofana, Damaro, Oyé Guilavogui, Diané et autres qui sont en prison sans qu'il ne soit établi une culpabilité, une responsabilité quelconque

dans les accusations portées contre eux. Ils n'ont pas bénéficié de la présomption d'innocence conformément aux dispositions légales... Nous revendiquons pour que les poursuites fantaisistes contre les acteurs de la société civile et les leaders politiques s'arrêtent, pour qu'il y ait un climat de sérénité capable de faire prospérer le dialogue et favoriser l'émergence sur la manière de conduire la transition (...) Donc le RPG Arc-en-ciel et alliés, l'ANAD, le FNDC politique et le Forum des Forces Politiques, les autres organisations de la société civile comme le Forum des Forces Sociales, nous avons décidé de porter cette revendication ensemble pour qu'on ait une transition apaisée conduisant à des élections inclusives, transparentes et crédibles »

Kèfina Diakité

JUSTICE

Makanera Kaké poursuivi pour diffamation par Dr Ousmane Kaba

Sale temps pour l'ancien ministre de la communication. Récemment rentré de Paris où il était pour des raisons personnelles, Alhoussein Makanéra Kaké, doit faire face à des ennuis judiciaires soulevés par le président du PADES, Dr Ousmane Kaba. Pour la deuxième fois, le président du FND s'est présenté le mardi 05 décembre au Tribunal de première Instance de Dixinn pour se défendre dans un dossier puisqu'il est poursuivi pour « diffamation par voie de presse ».



Le prévenu a décidé de se défendre lui-même, sans l'assistance d'un avocat. A la barre, Makanéra Kaké a plaidé non coupable.

« Je ne reconnais pas les faits. Monsieur, est-ce que j'ai dit des choses graves? Dire à quelqu'un qu'il a reçu un montant de 3 milliards gnf pour un chantier n'est pas un délit », a-t-il livré en début de sa prise de parole.

Dr Ousmane Kaba représenté par son avocat Me Labilé à ce procès, est venu lui remettre les pièces du dossier à la barre. Mais, l'ancien ministre de la Communication a refusé de les prendre. Le président du tribunal a dit à l'accusé à la barre que s'il refusait de prendre les pièces du dossier, des conséquences pourraient être tirées par après.

« Je voudrais vous faire remarquer la violation flagrante de la procédure engagée contre moi. Je vais citer l'article 134 du code qui voudrait que je sois cité, 20 jours avant le procès. L'article 136 qui voudrait: que je devais être en possession de toutes les pièces au moins 3 jours avant la première audience. C'est dans la loi sur la liberté de la presse. Je sollicite que la loi soit appliquée dans sa dimension, que Dr Ousmane Kaba, doit être débouté de toutes ses prétentions », a sollicité l'ancien ministre et président du Front National pour la Démocratie.

Une fuite en avant, voilà ce que soupçonne l'avocat du plaignant. Me Labilé, avocat du Dr Ousmane Kaba, a estimé que le prévenu était en train de s'inscrire dans une logique de détourner le débat.

« Il a fait lecture des dispositions prévues par la loi sur la liberté de la presse. En plus, il a accepté de comparaître librement, il est présent, le mieux pour lui, c'est d'aller au fond et se défendre. Donc nous vous prions de balayer ces exceptions », a-t-il évoqué.

L'ancien député ne badine pas. Alhoussein Makanéra Kaké a indiqué que ce n'est pas à lui que les faits sont imputables, mais plutôt au Directeur du média qui l'a invité. Pour rappel, il a tenu ces propos dans une émission sur Djoma fm.

« Les allégations ne viennent pas de moi. Moi j'étais dans une émission à Djoma. Comme ce sont eux-mêmes qui ont visé la loi de liberté de presse, c'est cette même loi que je vais utiliser pour me défendre. En réalité, monsieur le président, ils se sont trompés de personne. Les faits ne me sont pas imputables mais plutôt au Directeur de publication. A défaut veut dire c'est quand le Directeur de la radio n'existe pas, c'est en ce moment que l'invité doit être poursuivi. Moi j'ai dit tous mes propos au conditionnel, je n'ai pas parlé du Dr Ousmane Kaba. On m'a dit qu'il a traité les gens d'Alpha Condé de voleurs. C'est pourquoi j'ai dit que s'il l'a dit. Et j'ai dit, si un docteur parle comme quelqu'un qui n'a pas la licence, pour moi il n'est pas brillant. Pour moi, il n'est pas brillant, pourquoi j'ai dit qu'il n'est pas brillant? Un brillant c'est celui qui est au-dessus de la moyenne. Il a dit tous les gens du RPG (...) Il a diffamé le professeur Alpha Condé,

personne n'a porté plainte contre lui », a-t-il expliqué.

Est-ce que vous confirmez que Dr Ousmane Kaba a reçu un contrat de 330 milliards des mains de l'Etat, au compte de son université? Vous avez ce rapport?, demande encore le ministère public.

« Oui je confirme, le rapport d'inspection parlant des 330 milliards gnf, je l'ai dans mon téléphone. Je ne suis pas venu dire devant les gens c'est dans un débat à la télévision », a-t-il précisé.

Est-ce que vous reconnaissez avoir dit qu'avant que Dr Ousmane Kaba n'obtienne ce contrat, il n'avait qu'un seul bâtiment?, demande le procureur.

« Oui, je le reconnais (...). Parce que c'est le seul bâtiment que je connaissais en ce moment », répond Makanéra avec sérénité. Et s'il prouve le contraire?, poursuit le procureur. « S'il prouve le contraire, cela veut dire que j'ai menti mais cela ne veut pas dire que j'ai fait une diffamation », a renchéri le prévenu à la barre.

Donc c'est pourquoi vous l'avez traité de corrompu?., dit le procureur. « Non je ne l'ai pas traité de corrompu, il a dit qu'il n'a jamais corrompu quelqu'un pour obtenir ce contrat de 330 milliards gnf (...) Et pourtant,

selon les questions, qu'il aurait dit que tout le système de Alpha Condé est corrompu(...). Moi j'ai dit donc qu'il n'y a pas de corrupteur sans corrompu (...). Une fois encore, tous mes propos sont au conditionnel », rajoute Makanéra.

Après avoir purgé toutes ses questions face au prévenu, le tribunal a appelé Dr Ousmane Kaba, qui s'est fait représenter par Bana Mara. Ce dernier, quant à lui, est revenu sur ce qu'il reproche à monsieur Makanéra. « Quand on qualifie quelqu'un de ne pas être brillant, on remet en cause sa capacité intellectuelle devant les gens. Et cela touche à l'honneur. Et cela est une diffamation de caractère. Parce que quand je dis que je suis Docteur, j'ai un diplôme de Sorbonne, quelqu'un vient dire que je ne suis pas brillant, ça nuit à mon honneur, à ma popularité. En 2010, Dr Ousmane Kaba avait plus de 3 bâtiments. C'est faux, on n'a pas reçu un contrat de 330 milliards gnf. Certes, on a eu des contrats, il veut nous accuser de voleurs, de corrompus. Nous demandons le rapport du contrat de 330 milliards », a-t-il fait savoir.

Samuel Demba D

CNSS

Le paiement des pensions de retraite par virement bancaire ou Orange money

L'enceinte de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a servi de cadre le mardi 05 décembre au lancement de la campagne de sensibilisation des pensionnés pour la dématérialisation dans le paiement de leurs pensions. Ces derniers ont désormais la possibilité de percevoir mensuellement leurs pensions de retraite par virement bancaire ou par téléphonie mobile (Orange money, Mobile money, Cash minute).

Le Directeur des prestations sociales de la CNSS,

Mohamed Lamine Fofana, dans son intervention de circonstance, a déclaré ceci: « il faut qu'on arrive à convaincre les pensionnés qu'ils acceptent d'aller en paiement mobile, en paiement dématérialisé. Si vous vous souvenez, on a plus de 22000 pensionnés. Générer ces 22000 chaque deux(2) semaines est un problème. Ce qui va nous alléger la tâche, c'est de les convaincre, qu'ils acceptent volontairement un paiement dématérialisé ». Et d'expliquer le processus à suivre en ces termes: « il y a

le dernier bulletin de l'assuré, la carte d'identité biométrique, une demande manuscrite ou un formulaire au niveau de la caisse qu'on remplit au nom de l'assuré, la communication soit du numéro bancaire ou le numéro mobile. Il y a une équipe qui est dédiée à cela. »

Il est également revenu sur les avantages de ce programme. « Les pensionnés seront épargnés des retards du paiement, de transport et autres risques notamment: les accidents. Donc, le programme a débuté, ce matin

et se poursuit jusqu'au 14 décembre prochain. Après le 14 décembre, tous ceux qui souhaiteraient être payés par ce processus de paiement seront les bienvenus ».

À noter que pour la téléphonie, les frais de retrait seront pris en charge par la CNSS. Reste à savoir maintenant si les pensionnés vont adhérer à cette idée si chère à l'équipe dirigée par Bakary Sylla.

Kèfina Diakité

TRANSITION

Le RPG Arc-en-ciel vole dans les plumes du FNDD

Le coordinateur du Front National pour la Défense de la Transition sollicite de rediscuter le chronogramme de la transition en cours. Kéamou Bogola Haba voudrait que les vingt-quatre mois définis de commun accord entre la junte et la CEDEOA soient prorogés pour permettre aux militaires d'accomplir leur mission. Celle de la refondation de l'Etat.



Cette idée exprimée par l'ancien opposant au régime déchu, alimente les débats dans l'opinion ou tout au moins. Au RPG Arc-en-ciel, la position du parti est claire. La formation dirigée par Alpha Condé n'entend pas de la

même oreille, ceux qui souhaitent un jour de plus au délai fixé pour la fin de la transition. Le samedi 02 décembre 2023, lors de son assemblée générale hebdomadaire, la direction nationale du RPG Arc-en-ciel

a répondu à Kéamou Bogola Haba, promoteur de ce concept.

« Chers militants, vous savez que les militaires ont pris le pouvoir il y a plus de deux ans maintenant si vous faites le compte à rebours. Mais

jusqu'à présent il n'y a rien. On ne sait pas où on va. On a appris qu'un certain FNDD quelque chose comme ça, souhaite un glissement. Au RPG, nous avons déjà donné notre position sur ça il y a longtemps. Le RPG n'acceptera aucun glissement. C'est ça notre position et nous l'avons dit il y a plus trois mois », a clarifié l'ancien ministre Lansana Komara.

Cet ancien dignitaire du régime déchu soutient que l'accord du délai de la transition fixé par le CNRD leur a été imposé. Mais pour éviter que la transition soit perturbée par tensions politiques en ce moment exceptionnel, ils se sont pliés à la décision pour l'intérêt de la nation.

« Les 24 mois ont été décidés sans notre avis ni notre accord. Mais pour permettre à la transition

d'évoluer normalement, nous avons dit d'accord on peut accepter. Aujourd'hui si vous comptez très bien, je crois ça nous reste un an. En douze mois, on ne sait pas comment toutes les activités qu'ils ont citées vont se dérouler. On savait les 24 mois ne seront pas respectés. Tout ce que nous demandons aux autorités, c'est le respect des 24 mois. Quitte à elles d'élaguer, ce qui est faisable mais il ne reste plus que 24 mois », a-t-il rappelé.

La violation de cet engagement pris par la junte pourrait engendrer d'autres conséquences. Le parti fondé par Alpha Condé pense que cela n'arrivera pas puisqu'elle reste convaincue que les hommes en uniforme ne trahissent pas leur parole donnée.

Samuel Demba D

PROCÈS DES ÉVÈNEMENTS DU 28 SEPTEMBRE

Le témoignage de Valentin Haba, ex-DG de la police

Le mardi 05 décembre 2023, l'ex-contrôleur général de police, Valentin Haba, ancien DG de la police sous le CNDD, a comparu devant le tribunal criminel de Dixinn délocalisé à la cour d'appel de Conakry à titre de témoin.

« J'ai appelé Baffoé, je lui ai dit de se rendre au stade puisqu'il y avait un problème. Arrivé sur place, il m'a appelé et m'a rendu compte que Tiegboro était sur place. Et je lui ai ordonné de sortir de là. Quelques minutes après, il m'a dit qu'effectivement qu'il y a un mouvement et que les manifestants étaient agités que tout est gâté. C'est là que je me suis déplacé pour me diriger au stade. Arrivé sur place, je l'ai trouvé et je lui ai dit: commandant comment vous êtes là et vous ne mettez pas de dispositif en place? Il m'a répondu avec quoi? Quand j'ai demandé où est le reste des grenades que j'ai vues dans le rapport de passation? Vous avez partagé ou c'est dans le magasin? Il m'a répondu: référez-vous au magasinier et je me suis retourné et ils sont restés sur place. Je suis arrivé à la Sûreté

et les magasins étaient fermés. Je me suis retourné au département pour avoir le magasinier mais je n'ai pas vu de gens. Plus tard, le directeur de la Protection civile m'a appelé me disant qu'on nous appelle au camp Samory pour une réunion. Je lui ai dit que j'arrive. Je suis sorti de mon bureau pour aller le voir et ensemble nous y sommes allés. Sur place, le général Ansoumane m'appelle me demandant ma position et m'a dit que tout est gâté. On s'est encore embarqué mais je lui ai fait comprendre que je n'ai pas d'équipe de protection par manque d'automobile, il n'y avait que ma garde rapprochée et mon chauffeur, à 3. Arrivé à la sortie du camp Camayenne, j'ai trouvé le général Baffoé et ses hommes du côté de Donka assis. Je me suis arrêté et il est venu vers moi et on a bougé ensemble. En face de Fondis,

j'ai vu le pick-up du ministre Tiégboro, il m'a signalé et j'ai garé et je suis descendu pour aller vers lui, il m'a dit que les leaders ont été blessés qu'il veut les amener aux soins. J'ai vu Cellou Dalein derrière, il était en débardeur cou rond et je me suis approché de lui en lui demandant: c'est Elhadj? Il a levé la tête et dit oui, il dit c'est pas grave et que ça va aller. J'ai dit courage. Je me suis retourné vers le ministre Tiégboro et il m'a dit qu'il peut l'emmener à la clinique Pasteur, on s'est séparés.

Arrivé à l'esplanade du stade, il n'y avait personne à l'intérieur sauf un adolescent, toute la rentrée jusque vers le stade annexe, il y avait des chaussures et à la sortie il y avait un pagne et le corps d'une dame, grosse de teint noir abandonné. Un homme avec un point noir et plusieurs autres



corps majoritairement moins de 30 ans. En partant vers Madina j'ai vu une voiture de la Croix-rouge qui partait vers Madina.

C'est là que j'ai demandé au général Ansoumane de mettre

un dispositif, que personne ne rentre. On a fait le tour et les gens qui sécurisaient la zone ont trouvé 17 corps », a-t-il témoigné.

Mamadou Saïdou

CRIEF

L'ex-DG du FER, Souleymane Traoré, fait des révélations sur ses enfants

Des réquisitions et plaidoiries ont eu lieu le mardi 05 décembre 2023 dans l'affaire de détournement de deniers publics qui oppose l'ex-directeur général du Fonds d'entretien routier (FER) sous le régime déchu au parquet spécial par devant la chambre des appels de la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief).



Souleymane Traoré, ex-DG du FER, a révélé à la barre que deux(2) de ses enfants sont interdits de sortir du pays par la justice guinéenne. Les deux enfants concernés par cette mesure d'interdiction sont respectivement âgés de 12 ans et de 15 ans. La Crief reproche à l'ex-DG du FER d'avoir plusieurs montants en francs guinéens et en devises sur ses cinq (5) comptes bancaires. Des sommes qu'il aurait obtenues, selon le parquet spécial, au préjudice de l'Etat. Il s'agit de: 10 milliards 510 millions 112 mille 592 francs guinéens, 387 mille 489 dollars et 771 mille 730 euros. Mais également d'avoir fait de la surfacturation sur le prix d'acquisition du nouveau siège du FER. Un montant qui

s'élève à 85 milliards de francs guinéens. Parmi les comptes bancaires de Souleymane Traoré, deux seraient au nom de ses deux (2) enfants qui sont justement interdits de sortir du territoire national.

«Au jour d'aujourd'hui, deux (2) de mes enfants sont interdits de sortir du pays: ma fille âgée de 12 ans et mon garçon de 15 ans. Je le dis et je le répète, mes avoirs, je les ai gagnés au front de ma sueur», a martelé Souleymane Traoré, ex-Directeur général du FER.

Le 26 décembre prochain, il sera situé sur son sort dans cette affaire par devant la chambre des appels de la Crief.

« Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.

Dan Millman



JOURNÉE D'ASSAINISSEMENT

Constat alarmant dans les marchés de Matoto

Initiée par les autorités, la journée d'assainissement prévue le premier samedi de chaque mois s'est tenue le samedi 03 décembre 2023 à Conakry. Dans la commune de Matoto, c'est le ministre des Infrastructures et des Travaux publics qui a lancé les opérations au marché de Cosa, transformé en dépotoir et situé à cheval entre la commune de Ratoma et Matoto. Mamadou Gando Barry était en compagnie du secrétaire général de la commune de Matoto et des cadres de son département.

Absent du pays, Mamadouba Toss Camara, maire de la commune de Matoto s'est fait représenter à ces opérations par son secrétaire général. Autrefois un terrain de football, le marché de Cosa est aujourd'hui méconnaissable à cause de la nouvelle orientation qu'on lui a donnée. Des ordures déversées çà et là, des eaux usées dégageant des odeurs nauséabondes, c'est l'état dans lequel se trouve ce centre de négoce. Ce qui ne laisse pas indifférent Ramadan Condé. « Le problème d'ordures c'est une affaire de tous. En ce qui concerne le marché de Cosa, je pense que comme le constat est alarmant, les services techniques vont se mettre à la tâche, essayer d'analyser pour qu'ensemble on essaye de prendre des dispositions pour essayer d'éliminer ce point noir comme on l'a fait pour tant d'autres. Je prends par exemple le cas de Simbaya où on a éliminé un point noir qui existait depuis vingt ans. Mais à travers les efforts conjugués de tous, on a pu l'éliminer en seulement une semaine. Je pense qu'on pourra faire également la même chose avec ce marché. Déjà que le maire a pris un arrêté portant abonnement obligatoire de tous les ménages aux PME et un autre portant interdiction de déporter les ordures. À travers la brigade qu'on a pu mettre en place, elle va veiller sur ça et la personne qui sera interpellée en train de jeter des ordures, nous allons appliquer la loi dans toute sa rigueur. Et cela pourra soulager les femmes qui viennent s'asseoir dans ces marchés pour que leur santé soit protégée par les autorités que nous sommes », a déclaré le Secrétaire général de la commune de Matoto.

De Cosa, la délégation gouvernementale s'est rendue au centre de négoce de Matoto. Ici, le constat est le même. Des femmes exposent leurs légumes, fruits et autres condiments tout proche de ces eaux à la merci de mouches.



« C'est un défi. Et c'est pourquoi le gouvernement a initié ces journées citoyennes de l'assainissement. Mais ici, il faut reconnaître que c'est un cas spécial. En plus du nettoyage, il faut de l'aménagement ici. Mais je crois au retour de Monsieur le maire, il faudra avoir des discussions beaucoup plus structurées entre les différents acteurs. Ça ce n'est une affaire d'une seule mairie ou d'un seul ministère. Je crois que c'est l'ensemble des membres du gouvernement qui doivent s'atteler pour trouver la meilleure stratégie pour aménager cet endroit là. Vous voyez d'un point de vue topographique nous sommes à trois à quatre mètres de hauteur donc il faut remblayer cet endroit qu'on pourrait aménager pour qu'il réponde aux normes internationales », a sollicité Moussa Magassouba, ministre des mines et de la géologie.

Mamadou Gando Barry, ministre des infrastructures et des travaux publics, a invité davantage les citoyens à protéger leur environnement pour se mettre à l'abri des maladies. Selon lui, les efforts déployés par l'Agence Nationale de l'Assainissement et de la Salubrité Publique doivent être encouragés par les

ménages en s'abonnant aux PME. « Heureusement que l'ANASP continue ses efforts dans le cadre de l'assainissement et de la salubrité publique. Comme vous le savez, nous sommes à Matoto avec deux jonctions : le marché de Matoto et celui de Ratoma, ce qui veut dire que le volume d'ordures est plus important mais avec toutes les bonnes volontés, il est question de mettre un dispositif en place pour permettre à l'ANASP de récupérer les ordures à la source. C'est l'occasion pour nous d'inviter les riverains à s'abonner aux PME parce qu'en plus, l'abonnement aux PME facilite la tâche aux autorités communales mais aussi au gouvernement. Donc venir aujourd'hui avec les cadres du ministère des infrastructures et des travaux publics pour accompagner le MATD dans le cadre de l'assainissement mensuel avant la fin de l'année, parce qu'il faudrait qu'on assainisse le maximum avant la fin de l'année pour pouvoir débiter l'année 2024 sous les auspices de santé et salubrité et d'hygiène », a-t-il souhaité.

Samuel Demba D.

RPG ARC-EN-CIEL

Le parti d'Alpha Condé vent debout contre le glissement du calendrier électoral

Le samedi 02 décembre 2023, le RPG Arc-en-ciel, le parti d'Alpha Condé, a tenu son assemblée générale hebdomadaire à son siège national à Gbessia, dans la commune de Matoto. Dans son intervention de circonstance, l'ancien ministre Lansana Komara, membre du bureau politique national, a martelé que le parti n'acceptera aucun glissement du calendrier électoral.

« La gestion de la transition, vous savez chers militants, militantes, les militaires ont pris le pouvoir le 5 septembre 2021. Si vous comptez du 5 septembre 2021 jusqu'à maintenant, ça fait combien de mois? Ça fait déjà 2 ans. Jusqu'à présent, il n'y a rien. Ou bien vous êtes informés par rapport à l'évolution de quelque chose? Donc on ne sait pas où on va. Alors, on a appris l'autrefois qu'un certain FNDDT, quelque chose comme ça, souhaite un glissement. Nous au RPG, nous avons déjà donné notre position par rapport à ça il y a longtemps. Depuis longtemps nous avons parlé de ça. Le RPG n'acceptera aucun glissement. Encore une fois, le RPG n'acceptera aucun glissement. C'est ça



notre position, nous l'avons dit il y a plus de 3 mois....Les 24 mois ont été négociés sans notre avis, mais pour permettre quand même à la transition d'évoluer

normalement, nous avons accepté les 24 mois. On a dit qu'on est d'accord pour les 24 mois, la transition peut continuer. Aujourd'hui, vous pouvez compter très

bien, je crois que si vous faites un compte à rebours, il ne reste plus que 12 mois. En 12 mois toutes les activités qu'on a citées, on ne sait pas comment ça va

se dérouler. Et nous avons dénoncé ça aussi il y a plus de 3 mois ici à cette tribune-là. Nous avons dit que les 24 mois ne seront pas respectés. Et voilà, nous sommes devant cette situation-là. Tout ce que nous demandons aux autorités, c'est le respect scrupuleux des 24 mois. Quitte à élaguer certaines activités, ça c'est faisable mais que les 24 mois soient respectés et il ne reste plus que 12 mois. Nous comptons donc sur leur sens patriotique pour qu'ils ne créent pas d'autres problèmes à l'issue des 24 mois. C'est ça, comme il l'a dit, un officier, c'est la parole. Je dis et je fais, c'est ça l'officier et nous avons bon espoir que nos officiers vont respecter leur parole donnée. », a martelé Lansana Komara.

Mamadou Oury

SAHEL

Le Mali et le Niger dénoncent les accords de non-double imposition avec la France

Les régimes militaires du Mali et du Niger ont annoncé mardi dans un communiqué conjoint dénoncer les accords visant à la non-double imposition avec la France, poursuivant le détricotage des liens avec Paris et le resserrement de leurs propres relations.

Les gouvernements des deux pays sahéniens ont invoqué dans ce communiqué « l'attitude hostile persistante de la France contre nos Etats » et « le caractère déséquilibré de ces conventions causant un manque à gagner considérable pour le Mali et le Niger ». Les accords prendront fin « dans un

délai de trois mois », disent-ils.

Les retombées pratiques de ces dénonciations ne sont pas immédiatement claires. Le site de l'administration fiscale française indique que la France est liée avec le Mali et le Niger respectivement depuis 1972 et 1965 par des conventions « tendant à éviter (« éliminer » pour le Niger) les doubles impositions et à établir des règles d'assistance » réciproque en matière d'impôts.

Les conventions visent l'impôt des particuliers et des sociétés, l'impôt sur les successions ou encore les droits d'enregistrement.

Cette dénonciation est le



dernier acte de détricotage des liens entretenus par le Mali et le Niger avec la France depuis que des militaires se sont emparés du pouvoir par la force à Bamako en 2020 et à Niamey en 2023. Les

autorités d'un autre pays sahéniens dont les militaires ont pris la tête en 2022, le Burkina Faso, avaient déjà dénoncé la convention fiscale avec la France il y a quelques mois.

Les trois pays confrontés

au jihadisme et à des problématiques similaires ont formé une alliance cette année et leurs ministres des Affaires étrangères viennent de proposer la création d'une confédération.

AFP

GUINÉE-BISSAU

La CEDEAO condamne les violences survenues récemment dans le pays

Bissau, la capitale de la Guinée-Bissau, a été secouée par des tirs nourris dans la nuit du jeudi 30 novembre au vendredi 1er décembre. Certains observateurs de la scène politique de ce pays instable sont allés jusqu'à avancer l'hypothèse d'un coup d'Etat.



Dans un premier temps, des sources ont indiqué qu'il s'agissait d'une tentative d'exfiltration menée par des éléments de la garde nationale qui ont fait irruption dans les

locaux de la police judiciaire pour en extraire le ministre de l'Économie et des finances, Souleiman Seidi et le secrétaire d'État au Trésor public, Antonio Monteiro qui s'y trouvaient en garde à vue, pour

des soupçons de malversations. Une opération qui s'est terminée par des affrontements entre la garde nationale et les forces spéciales bissau-guinéennes. Comme il fallait s'y attendre,

au lendemain de ces événements malheureux, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a publié un communiqué dans lequel elle ordonne l'arrestation et des poursuites contre les auteurs de cette opération. « La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a appris avec une profonde préoccupation les violences qui ont éclaté à Bissau, aux premières heures du vendredi 1er décembre 2023. La CEDEAO condamne fermement ces violences et toutes les tentatives visant à perturber l'ordre constitutionnel et l'État de droit dans ce pays. La CEDEAO appelle en outre, à l'arrestation et à la poursuite des auteurs de l'incident, conformément à la loi. La CEDEAO exprime son entière solidarité avec le peuple et l'autorité constitutionnelle de

Guinée Bissau.», indique le communiqué rendu public le samedi 2 décembre. Le président Embalo, de retour au pays, a indiqué qu'il s'agissait bel et bien d'une tentative de coup d'Etat.

Le moins qu'on puisse dire et écrire, c'est que la CEDEAO fait de plus en plus face à une instabilité très inquiétante dans son espace. Quatre de ses États membres sont actuellement dirigés par des juntas : Mali, Guinée, Burkina Faso, Niger. Comme si tout cela ne suffisait pas, il y a quelques jours, une tentative de coup d'Etat a été déjouée en Sierra-Leone. Et c'est la Guinée-Bissau qui vient s'ajouter à cette liste de pays où des actes antidémocratiques ont été posés dans l'espace CEDEAO.

Kéfina Diakité

BURKINA FASO

Le tribunal juge illégales les réquisitions de certaines personnalités dans les VDP

Au Burkina Faso, plusieurs personnes avaient saisi le tribunal administratif après des réquisitions forcées au sein des VDP, les Volontaires pour la défense de la patrie, officiellement chargés de lutter contre le terrorisme. La justice a rendu son verdict ce mercredi 6 décembre : ces réquisitions sont illégales.

Me Guy Hervé Kam est l'un des avocats de ces personnalités réquisitionnées qui ont saisi la justice. Il a plaidé pour la suspension des ordres émis par les autorités à rejoindre les rangs des VDP, les Volontaires pour la défense de la patrie, officiellement pour servir la lutte contre les groupes armés et terroristes. Depuis un décret adopté en avril dernier, ces convocations obligent tout Burkinabè convoqué à servir au sein des VDP.

« Ce matin, la présidente du tribunal administratif de Ouagadougou a jugé que les ordres de réquisition étaient manifestement illégaux, elle a ordonné leur suspension. Le tribunal a ensuite enjoint au commandant du commandement des opérations du théâtre national

de s'abstenir immédiatement de mettre à exécution lesdits ordres de réquisition », rapporte-t-il au micro de Laurent Correau, du service Afrique de RFI.

En tant qu'avocat des réquisitionnés, Me Guy Hervé Kam est donc soulagé par cette décision de justice. « Nous sommes très satisfaits parce que le combat, c'était de montrer que ces ordres de réquisition étaient des atteintes voilées à leur liberté d'opinion, à leur liberté d'expression, à leur droit de ne pas être soumis à la torture morale. Et à partir du moment où un juge dit que les ordres de réquisition sont manifestement illégaux, nous sommes satisfaits, parce que ça montre clairement que la démarche était une démarche totalement républicaine pour empêcher que l'État lui-même,

dans le contexte que nous vivons, ne se rende auteur de violations des droits des citoyens », se félicite-t-il.

Vague de réquisitions en novembre

En novembre 2023, une vague de réquisitions militaires a déjà visé un certain nombre de leaders d'opinion, d'opposants politiques, de syndicalistes ou encore de journalistes, qui avaient contesté la conduite de l'État par le Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR), le gouvernement de transition burkinabè.

Le Mouvement burkinabè des droits de l'homme et des peuples s'était indigné début novembre d'une réquisition « massive et ciblée ». Pour l'organisation, ces réquisitions



constituent clairement un abus de pouvoir qui ne vise qu'à réprimer toute personne émettant un avis contraire à celui du régime en place.

Plusieurs personnes réquisitionnées avaient déjà demandé la suspension de

cette mesure, mais la juge des référés avait rejeté la demande le 20 novembre. Ce mercredi 6 décembre, le tribunal administratif estime pourtant que ces réquisitions sont illégales.

RFI

NIGERIA

Après le bombardement «par erreur» d'un village, les autorités doivent rendre des comptes

Au Nigeria, après le carnage de dimanche 3 décembre dans un village de l'État de Kaduna, les autorités promettent de répondre aux questions. Pourquoi un drone de l'armée a-t-il tiré sur des habitants rassemblés pour une fête religieuse ? Qui sont les responsables de cette bavure qui a coûté la vie à au moins 85 personnes et fait des dizaines de blessés dans le village de Tudun Biri ?

Les autorités nigérianes, militaires et civiles, assurent que les enquêtes iront jusqu'au bout. Car dans le pays, la colère est grande. Ce mercredi, à Abuja, des manifestants marchent dans la capitale fédérale, ainsi qu'à Zaria, dans l'État de Kaduna où a eu lieu la frappe. Sur leurs banderoles : le nom du ministre de la Défense, Mohammed Badaru Abubakar, et ce slogan, « *Nous avons besoin d'un ministre de la Défense sérieux, pas d'un touriste* ».

Les manifestants veulent des réponses et des sanctions après cette nouvelle frappe aérienne, contre des civils qui célébraient une fête musulmane, causant « *par erreur* » selon les autorités la mort d'au moins 85 personnes. La plupart des victimes étaient des femmes, des enfants et des personnes âgées. L'armée a reconnu être à l'origine des tirs de dimanche sur la localité de Tudun Biri, qui se trouve à 200 kilomètres environ au nord-ouest d'Abuja.

Mardi, le chef d'état-major de l'armée nigérienne, le lieutenant-général Taoreed Abiodun



Lagbaja, est allé sur place. « *Le drone a observé des mouvements de personnes soupçonnées d'être des bandits. Il a donc été décidé de mener une frappe aérienne. Malheureusement, c'était des civils innocents. Il était essentiel pour moi de venir sur place, pour déterminer le type d'enquête que nous devons mener en interne pour comprendre la répétition de ce type d'incidents* », rapporte-t-il au micro du correspondant de RFI en hausa, **Aminu Sadi**.

Mardi toujours, le président

nigérian Bola Ahmed Tinubu a ordonné l'ouverture d'une enquête. La société civile demande que les investigations aboutissent et que l'armée rende des comptes.

L'ONU demande une « enquête impartiale »

De leur côté, les Nations unies ont demandé ce mercredi une « *enquête approfondie et impartiale* » sur cette attaque de drone. Le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme a noté que « *les autorités ont qualifié*

d'accidentels les décès de civils », mais a dans le même temps demandé de « *prendre à l'avenir toutes les mesures possibles pour garantir la protection des civils et des infrastructures civiles* ».

Les autorités nigérianes « *doivent revoir les règles d'engagement et les procédures opérationnelles pour s'assurer que de tels incidents ne se reproduisent plus* », a ajouté le porte-parole de l'agence onusienne Seif Magango dans un communiqué. Le Haut-

Commissariat a demandé « *instamment* » à Abuja de « *demander des comptes aux responsables* », tout en donnant des réparations aux victimes et à leurs familles.

« *Nous sommes particulièrement alarmés par des informations selon lesquelles la frappe était basée sur les « habitudes de vie » de personnes présentes sur les lieux, qui ont été mal analysées et mal interprétées* », rapporte le porte-parole de l'agence de l'ONU basée à Genève. « *Nous nous demandons sérieusement si des frappes basées sur le « mode de vie » sont suffisamment conformes au droit international* », a-t-il poursuivi.

L'usage des drones contre les groupes armés, qu'ils s'agissent de jihadistes ou de criminels, au Nigeria s'accompagne depuis plusieurs années de bavures meurtrières. Près de 400 civils sont morts depuis 2017 dans des erreurs comme celles de dimanche à Tudun Biri, selon le cabinet SBM Intelligence.

RFI

VISITE DE VLADIMIR POUTINE DANS LE GOLFE

Déjà une grande opération de communication

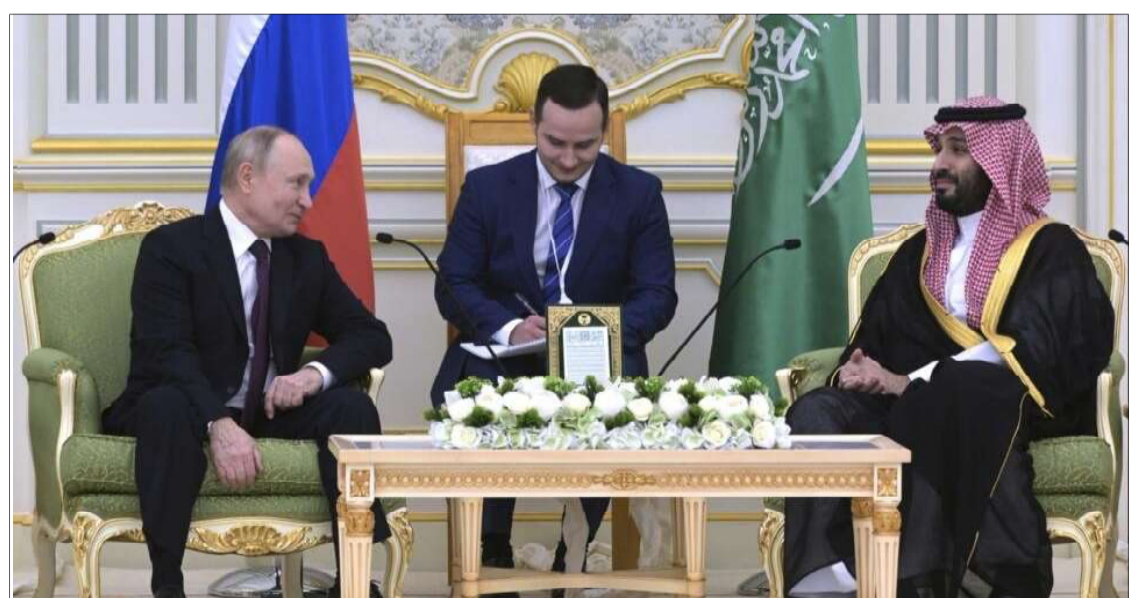
Le président russe s'est rendu ce mercredi 6 décembre à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis, puis a pris la direction de l'Arabie saoudite, où son arrivée a été confirmée en début de soirée. Objectif de ce court voyage diplomatique : discuter du conflit israélo-palestinien et du pétrole. Vladimir Poutine, que les Occidentaux cherchent à isoler depuis son offensive en Ukraine, s'est un temps fait plus rare à l'étranger, mais il effectue un retour sur la scène internationale. Un retour évidemment qui fait jubiler en Russie.

Des dizaines de soldats en armes qui l'attendaient au palais, des drapeaux russes le long de la route, et même une patrouille aérienne des Émirats

arabes unis diffusant dans le ciel des fumigènes aux couleurs du drapeau russe.

Peu importe si, en réalité, c'est le traitement qui est toujours réservé aux visiteurs. La télévision à Moscou diffuse abondamment des images d'un président présenté comme très bien accueilli, avec à la clé un des envoyés spéciaux qui jubile et s'exclame : « *Le monde entier observe en ce moment l'isolement international de la Russie et de son président.* »

Le ministère de la Défense a de son côté – c'est une première – diffusé des images des avions de combat escortant le vol du président russe, des *Sukhoï-25*. La séquence diplomatique n'a pas encore concrètement



commencé qu'elle est utilisée à plein par la propagande d'un Vladimir Poutine qui ne devrait plus tarder à annoncer sa candidature à un 5e mandat.

Pour le reste, les communicants continuent de banaliser ce rendez-vous. Le service de presse du Kremlin évoque lui les Émirats comme le principal partenaire

économique de Moscou dans le monde arabe, le prochain investissement attendu et important de l'Arabie saoudite en Russie.

RFI

SANTÉ

Les bienfaits du petit cola pour la santé

Le petit cola, également connu sous le nom de *Garcinia cola*, est un arbuste originaire d'Afrique de l'Ouest, dont les graines ont été utilisées traditionnellement depuis des siècles à des fins médicinales.

Bien que souvent négligé au profit de son cousin plus célèbre, le cola géant, le petit cola offre une gamme surprenante d'avantages pour la santé. Dans cet article, nous explorerons en détail ce trésor naturel et ses diverses applications bénéfiques pour le bien-être.



Qu'est-ce que le petit cola ?

Originaire des régions forestières d'Afrique de l'Ouest, le petit cola a joué un rôle important dans les cultures traditionnelles. Il était utilisé à la fois pour ses propriétés stimulantes et pour ses bienfaits potentiels pour la santé.

Le petit cola est une plante appartenant à la famille des Clusiaceae, et sa principale partie utilisée est la graine contenue dans le fruit. Le petit cola est consommé de différentes manières, notamment sous forme de noix à mâcher, de poudre ajoutée à des boissons ou de

décoctions.

Les graines sont séchées et généralement mâchées, infusées dans de l'eau, en décoction ou transformées en poudre et utilisées dans la préparation de remèdes traditionnels.

Avantages pour la santé

Le petit cola renferme une variété de composés bénéfiques pour la santé, notamment des alcaloïdes, des flavonoïdes, des tanins et des acides aminés. Ces composés confèrent au petit cola des propriétés antioxydantes et anti-

inflammatoires, contribuant ainsi à renforcer le système immunitaire et à protéger les cellules contre les dommages. Le petit cola renferme une combinaison de caféine et de théobromine, conférant à cette noix la qualité d'un tonique cardiaque.

Cette propriété lui permet d'accélérer les battements du cœur, d'amplifier sa dynamique et d'ajuster ses contractions, contribuant ainsi à réguler le rythme cardiaque. Par ailleurs, en agissant comme un diurétique efficace, la noix de kola peut être bénéfique pour les affections cardiaques associées à une accumulation de liquide.

Cette petite noix est également riche en bases xanthiques et en vitamine C, ce qui en fait un tonique général recommandé pour les anémies et les périodes de

convalescence.

Elle a été traditionnellement employée pour atténuer la fièvre, utilisée en cataplasme sur le front pour les fièvres palustres.

Certaines indications suggèrent son utilité dans les anorexies, en plus de son impact positif sur la digestion grâce à son influence sur la contraction de l'estomac et la sécrétion gastrique. En continuant une consommation régulière, elle pourrait également jouer un rôle protecteur pour le foie.

De plus, cette petite noix présente des propriétés anti-diarrhéiques et anti-inflammatoires, lui conférant une utilité potentielle dans le soulagement des maux de tête, des douleurs dentaires et des migraines.

Enfin, le petit cola aurait aussi des propriétés aphrodisiaques.

Tout le monde peut-il consommer le petit cola ?

Bien que le petit cola offre de nombreux avantages pour la santé, il est important de noter qu'une consommation excessive peut entraîner des effets secondaires indésirables tels que l'insomnie, la nervosité et des palpitations cardiaques en raison de sa teneur en caféine.

Il convient toutefois de la consommer avec précaution, car à des doses élevées, elle peut masquer la fatigue et présenter des risques.

Il est important de noter que son effet stimulant sur le système nerveux central peut mener à l'accoutumance.

Les personnes atteintes d'ulcères gastriques tels que les duodénaux, de maladies cardiaques, d'insomnies, de troubles anxieux ou d'hypertension artérielle ne doivent pas consommer de noix de cola.

Il est important de s'assurer que la noix ne soit pas ingérée pendant la grossesse et l'allaitement, ni par les enfants.

BBC AFRIQUE

**L'Aigle Infos
vous souhaite de
bonnes fêtes de
fin d'année**